

Groupe ARES

Le Groupe Ares, (Association pour la Réinsertion Economique et Sociale), est un groupe de structures d'insertion par l'activité économique créé en 1991, dont qui a pour vocation de favoriser l'insertion de personnes en grande exclusion (SDF, jeunes sans qualification, personnes handicapées...) en leur offrant un travail et un accompagnement social adaptés. Ares est le plus important groupe d'insertion par l'économie en Île-de-France avec 850 personnes accompagnées en 2017 Le Groupe intervient sur 4 métiers : Logistique / Economie circulaire / Transport écologique / Services numériques.

Contact

Clémentine KUNEGEL

Responsable emploi

clementine.kunegel@ares-association.fr

Ares association

204 rue de Crimée

75019, Paris

06 02 53 25 27 - 01 70 64 40 37

<http://www.ares-association.fr/>

01 71 33 14 22 / 06 09 99 08 24

OBJECTIFS

- › Développer des relations directes entre cadres d'entreprises et salarié.e.s d'ARES grâce au parrainage.
- › Développer l'investissement consacré par le.la salarié.e en insertion à la recherche d'un emploi en dehors du temps de travail.

PLUS-VALUE DE L'ACTION

Pour la SIAE

- Bénéficier d'une ressource externe, bénévole, pour préparer les salarié.e.s à leur sortie de parcours d'insertion.
- Permettre aux salarié.e.s en insertion de se confronter directement au marché du travail et de comprendre ses exigences.
- Former le.la salarié.e en insertion aux codes de communication et comportementaux attendus en entreprise.

Pour l'entreprise partenaire

- Apporter une aide personnelle et directe à un.e salarié.e de SIAE à travers une action simple, concrète et enrichissante.
- Transmettre ses compétences et ses connaissances à un.e filleul.e choisi.e selon les attentes du parrain/de la marraine bénévole.
- Permettre à l'entreprise de développer sa Responsabilité Sociale d'Entreprise en faisant participer directement leurs salarié.e.s à des personnes en insertion.

MOYENS

Les parrains.marraines :

- › Ce sont des bénévoles issu.e.s du monde de l'entreprise, toujours actif.ve.s ou bien à la retraite depuis peu.

Organisation

- › Le.la chargé.e de mission développement relation Entreprise ARES organise l'action de parrainage : recrutement et formation des parrains/marraines. Elle met ensuite le.la CIP et le parrain ou la marraine en relation. Le.la CIP en charge du.de la salarié.e en insertion opère également le suivi du parrainage.

Outils développés

- › Réalisation de flyers à destination des parrains/ marraines, d'un contrat d'objectifs et d'une charte d'engagements.

MISE EN PLACE DE L'ACTION

Au sein d'Ares

- › Recrutement des parrains ou marraines intéressé.e.s par le.la chargé.e de mission porteuse du programme. Elle a pour objectif de bien cerner leurs attentes afin de leur proposer un.e filleul.e qui leur corresponde.

- › Formation des parrains/marraines d'une durée de 2h, elle porte sur le rôle et la posture du.de la parrain/ marraine.

DÉROULÉ DE L'ACTION

- › Prise de contact informelle lors d'une première rencontre, où le.la filleul.e et le parrain ou la marraine font connaissance. Si le binôme semble s'accorder, un contrat d'objectifs est établi et signé, ainsi que la charte de parrainage.
- › Rencontre entre le parrain ou la marraine et le.la filleul.e tous les 15 jours pendant 5 mois, si possible sur le lieu de travail du parrain ou de la marraine. L'échange se concentre sur :
 - l'accompagnement à la recherche d'emploi : aide à la rédaction de CV, lettres de motivation, préparation aux entretiens d'embauche
 - le partage des connaissances et, si possible, du réseau professionnel du parrain/de la marraine afin de faciliter la recherche d'emploi du filleul
- › Retour écrit du parrain ou de la marraine à l'issue de chaque entrevue. Il.elle remplit une fiche de liaison permettant à ARES de suivre l'évolution du .de la salarié.e.
- › Réalisation de bilans intermédiaires pour évaluer les progrès par rapport aux objectifs fixés et pour discuter de la poursuite du parrainage.
- › Organisation d'une rencontre entre parrains/ marraines et filleul.e.s, cela permet de finaliser de manière informelle les engagements de chacun.

«Le parrainage permet au bénéficiaire de se projeter vers la sortie du parcours d'insertion grâce à une relation di- recte et cadrée. Il prend conscience des attentes des em- ployeurs, augmente sa confiance en soi et acquiert les bons réflexes pour réussir ses futurs entretiens.» **Thomas**



LEVIERS

- > Cibler l'action sur les salarié.e.s ayant déjà clarifié leur projet professionnel et en fin de parcours d'insertion.
- > Clarifier le rôle du/de la parrain/marraine pour qu'il n'intervienne que dans l'accompagnement professionnel du/de la salarié.e.
- > Mobiliser les moyens humains internes . Pour ARES, il a fallut dédier un mi-temps au démarrage de l'action de parrainage au regard du nombre de salariés en parcours ciblés.

PERSPECTIVES

- > Etablir le parrainage plus tôt dans le parcours, pour que les salarié.e.s puissent s'investir rapidement sur leur projet professionnel.
- > Augmenter le nombre de filleul.e.s.
- > Organisation d'un job-dating fictif avec les parrains/marraines, pour préparer les salarié.e.s en insertion aux entretiens d'embauche.



POINTS DE VIGILANCE

- > S'assurer que le parrain ou la marraine comprennent les objectifs et la temporalité de l'action et que leurs attentes soient en phase avec la méthode d'actions.
- > L'engagement des salariés.e.s en insertion aux modalités de mise en œuvre du parrainage (ponctualité, ...).
- > Disponibilité restreinte de certain.e.s parrains/marraines qui souhaitent s'impliquer sans avoir l'agenda qui le permette.
- > Risques liés à la mobilisation de parrains/marraines au sein d'entreprises clientes d'ARES. En effet, une détérioration des relations sur l'un des volets peut impacter l'ensemble des relations.